

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

## RÉUNION DU 29 MARS 2019

---

### COMPTE RENDU

---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mars à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

#### Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

#### Absent :

M. Alain CALMETTE.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

#### **JEUNESSE**

##### **CHÉQUIER ACTIVITÉS PASS CANTAL - SAISON 2019-2020 -**

- Adoption des modalités de mise en place du chéquier activités PASSCANTAL pour la saison 2019-2020 et qui intègrent les modifications de deux thématiques concernant les 4 chèques « Transport Cantal Lib' » qui devient « Mobilité Cantal Lib'/Stabus », et le chèque « Forfait train + ski alpin » qui devient « Ski alpin ». La composition du chéquier PASSCANTAL pour la saison 2019-2020 est donc la suivante : un chèque activités sportives ou culturelles pour une adhésion, un abonnement, un stage, de 12 € ; deux chèques activités sportives ou culturelles pour une entrée, découverte, de 5 € ; deux chèques cinéma de 3 € ; deux chèques achat de livres ou partition de musique de 4,50 € ; quatre chèques « Mobilité » - Cantal Lib'/Stabus de 1,50 € ; deux chèques activités saisonnières estivales ou hivernales de 8 € ; deux chèques « ski alpin » de 8 € ; cinq chèques accueil de loisirs/séjours de 5 €. Il reste accessible au prix de 8 € pour une valeur totale de 100 €.
- Adoption du projet de convention à établir pour la campagne 2019-2020 entre le Conseil départemental et chaque partenaire du dispositif tel qu'il figure en annexe de la présente délibération qui prévoit, notamment, la possibilité pour les partenaires d'avoir recours à des prestataires extérieurs qualifiés.
- Autorisation est donnée à Monsieur le Président de signer cette convention.

### **SOUTIEN AUX PROJETS D'OUVERTURE INTERNATIONALE FAVORISANT LA CONSTRUCTION DE LA CITOYENNETÉ DES JEUNES -**

- Avis favorable à la mise en œuvre des démarches de soutien aux projets d'ouverture internationale favorisant la construction de la citoyenneté des jeunes cantaliens, selon le cahier de charges.
- Validation du cahier des charges de l'appel à projets dans le cadre de la mobilité internationale dans les collèges publics et le soutien aux projets des établissements favorisant la construction de la citoyenneté du jeune.
- L'Assemblée départementale prend acte des nouvelles modalités de financement de ces projets de mobilité à savoir : Modulation du financement du Conseil départemental selon une grille de pondération des critères dans la limite de 25 % des dépenses éligibles, plafonné à 3 000 € par établissement et par année scolaire. Ces nouvelles modalités prendront effet à partir de la rentrée 2019 et se substitueront aux modalités actuellement en vigueur en faveur des voyages européens. Les modalités de financement des projets de découverte du territoire national restent inchangées.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour l'examen de cette grille de modulation et des attributions de subvention qui en découleront.

### **LICENCE DE RÉUTILISATION LUCRATIVE D'INFORMATIONS PUBLIQUES DÉTENUES PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CANTAL EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ FILAE -**

- Adoption de la licence de réutilisation lucrative d'informations publiques détenues par les Archives départementales du Cantal, à intervenir entre le Conseil départemental du Cantal et la Société FILAE. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite licence.

## **EMPLOI**

### **PLAN D' ACTIONS DE RECONQUÊTE DÉMOGRAPHIQUE-**

- Adoption du plan d'actions de reconquête démographique et l'accord de constitution d'un collectif pour la croissance démographique du Cantal.
- Décision est prise de porter la mission d'animation et de coordination du plan d'actions qui, placée sous la conduite du Collectif Démographie du Cantal, fait partie intégrante de la gouvernance de ce plan. Le contenu de cette mission est précisé dans le plan d'actions (§ gouvernance spécifique) et à l'article 6 de l'accord de constitution du collectif. Cette mission d'animation et de coordination correspond à l'emploi de deux ETP maximum (chargé de mission et assistance) sur une période minimale de trois années correspondant à la première tranche du plan d'actions.
- Décision est prise que le Conseil départemental soit membre du Collectif Démographie du Cantal. Désignation de M. Bruno FAURE en tant que titulaire et de M. Jean-Antoine MOINS en tant que suppléant, pour représenter le Conseil départemental au sein du Collectif Démographie du Cantal.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces décisions.

### **ADHÉSION 2019 A L'ASSOCIATION MACEO -**

- Avis favorable à l'adhésion à l'association MACEO. Le montant de la cotisation pour le Département du Cantal est de 5 000 € TTC au titre de l'année 2019.
- Autorisation est donnée à M. le Président de représenter le Conseil départemental du Cantal dans le cadre des instances de l'association MACEO.

#### **CANDIDATURE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'APPEL À PROJETS TERRITOIRE D'INNOVATION -**

- L'Assemblée départementale décide d'être le maître d'ouvrage de l'opération n° 125 intitulée HAPPY CANTAL – Démonstrateur d'organisation multi partenariale et d'ingénierie collective à l'échelle d'un territoire départemental pour la mise en œuvre durable d'un plan d'actions de reconquête démographique : cas du Cantal. Cette opération fait partie intégrante du projet collectif HAPPI MONTANA porté par MACEO en réponse à l'appel à projet Territoire d'Innovation.
- Avis favorable au contenu du dossier de candidature tel que joint à la présente délibération en vue de cette inscription au sein du projet collectif HAPPI MONTANA.
- Adoption du budget de cette opération et son plan de financement tel que joint à la présente délibération et sollicite la somme de 370 000 € (50 %) du coût de l'opération au titre du PIA Territoire d'Innovation.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter les co-financeurs potentiels de cette opération : Région, FEDER Massif ou LEADER, FNADT Massif, EPCI, dans la limite d'un taux d'aides publiques de 80 %.
- Avis favorable au choix de MACEO comme porteur de projet du consortium HAPPI MONTANA en qualité de chef de file de la candidature.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer la lettre d'engagement et tout document se rapportant à la candidature et à son financement.

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PÔLE EMPLOI ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL POUR L'ATTRACTIVITÉ, LE REGAIN DÉMOGRAPHIQUE, L'AIDE AU RECRUTEMENT ET L'INCLUSION -**

- Avis favorable à la convention de formalisation du partenariat entre Pôle emploi et le Conseil départemental pour l'attractivité, le regain démographique, l'aide au recrutement et l'inclusion. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

#### **SCHÉMA DU TOURISME 2019-2022 -**

- Validation du Schéma du Tourisme, pour la période 2019-2022. Adoption des dispositifs d'aides en faveur des hébergements touristiques et des espaces, sites et itinéraires dans le cadre du Plan départemental des espaces sites et itinéraires ; et du principe de l'instauration de la Taxe de séjour Additionnelle Départementale. Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre du Schéma et des dispositifs d'accompagnement financier.

#### **PLAN DE FINANCEMENT D'UNE AMO POUR UN SCHÉMA DIRECTEUR DE REVALORISATION ET REDYNAMISATION DE LA STATION DU LIORAN -**

- Adoption du plan de financement pour la première phase de l'étude : Etat (CIMAC) 37 320 € (50 %), Atout France 22 392 € (30 %), Fonds propres Département 14 928 € (20 %). Autorisation est donnée à M. le Président de signer les conventions de financement avec ces partenaires et de solliciter le versement des Fonds.

#### ***SOLIDARITÉ TERRITORIALE***

##### **LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS « DYNAMISATION DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LOISIRS » -**

- Avis favorable au cahier des charges de l'appel à projets sur la « Dynamisation du territoire par le développement des activités de loisirs ».

**PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ACTIVITÉS RELEVANT DES MILIEUX AQUATIQUES - ANNÉE 2019 -**

- Avis favorable à la réalisation du programme prévisionnel des activités relevant de la thématique Milieux Aquatiques, pour un montant prévisionnel de dépenses estimé à 78 701 €, au titre de l'année 2019.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en vue du financement des dépenses de mise en œuvre de ce programme, à hauteur de 50 % de son coût.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LES COLLECTIVITÉS ÉLIGIBLES DU DÉPARTEMENT -**

- Avis favorable au projet de convention type d'assistance technique pour la période 2019-2021 dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable entre le Département du Cantal et chaque Collectivité éligibles.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer ces conventions.

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI H) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC : AVIS SUR LE PROJET ARRÊTÉ -**

- L'Assemblée départementale attire l'attention de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) en charge de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme Local de l'Habitat (PLUi-H) sur les recommandations et remarques évoquées.
- Avis favorable sous réserve de la prise en compte des observations formulées.

***SERVICE CYBERCANTAL - NUMÉRIQUE*****CYBERCANTAL TÉLÉMÉDECINE ET CYBERCANTAL TÉLÉMÉDECINE MOBILITÉ : RAPPORT D'ÉVALUATION -**

- L'Assemblée départementale prend acte de l'évaluation des programmes CyberCantal Télémédecine et CyberCantal Télémédecine Mobilité.

***ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES*****ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX -**

- Attribution de mandats spéciaux aux élus cités qui ont participé au Salon International de l'Agriculture du 28 février au 2 mars 2017. Les frais occasionnés lors de ce mandat spécial sont pris en charge forfaitairement par le Conseil départemental sur présentation des justificatifs.

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL -**

- Désignation des Conseillers départementaux suivants : M. BONY, Mme MEYRONEINC et M. CORNET pour représenter la Collectivité au sein du Conseil de discipline de recours pour l'examen des situations des contractuels.

**AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ESTER EN JUSTICE DÉLÉGUÉE À SON PRÉSIDENT -**

En application de l'article L3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil départemental en date du 17 avril 2015 relative aux délégations consenties à son Président pour ester en justice, l'Assemblée départementale prend acte :

- que le Tribunal Correctionnel d'Aurillac a reconnu la responsabilité pénale de trois des prévenus dans l'affaire de la soustraction frauduleuse de cartes de carburant appartenant au Département du Cantal à Saint-Flour, et a renvoyé l'examen de la responsabilité civile des personnes condamnés à l'audience du 3 septembre 2019 ;
- que le Tribunal Correctionnel d'Aurillac a déclaré coupable l'auteur de dégradation et vol de matériel informatique à la Maison de la Solidarité Départementale de Mauriac, le condamnant notamment à payer au Conseil départemental du Cantal les sommes de 348,44 €uros en réparation du préjudice matériel et 600 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale ;
- que le rejet par le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand de la requête en annulation présenté par une entreprise, requête visant à obtenir l'annulation de la procédure de passation du marché pour l'exploitation de lignes régulières interurbaines de transport de voyageurs du Cantal ;
- s'agissant de la contestation devant le Juge de l'Exécution près le Tribunal d'Instance d'Aurillac d'un titre de recette émis par la Collectivité au titre de leurs obligations alimentaires, du désistement des demandeurs ;
- de l'appel formé par le Département contre un jugement du Tribunal pour Enfants d'Aurillac, en ce qu'il confie à tort à l'Aide Sociale à l'Enfance du Cantal un mineur dont les lieux de résidence et de scolarisation sont dans le Puy-de-Dôme ;
- du jugement du Tribunal pour Enfants d'Aurillac ordonnant la mainlevée d'un placement provisoire auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance, et que le Département est appelé à défendre devant la Cour d'appel de Riom ;
- que le Département est appelé à défendre devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand suite à sa saisine par un agent de notre Collectivité en vue d'obtenir la reconnaissance de son classement au titre de l'IFSE ;
- que dans le cadre d'un jugement correctionnel, le Département a obtenu du Tribunal statuant sur l'action civile, le remboursement par le prévenu d'une somme totale de 11 993,52 € liée à l'obtention frauduleuse du RSA ;
- que le Département est appelé à défendre devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand à la suite d'une requête déposée par un bénéficiaire du RSA contre la décision de rejet du Département de son recours gracieux concernant un indu ;
- que plusieurs dépôts de plainte ont été effectués, un dans le cadre de la protection fonctionnelle due par la Collectivité à ses agents, un pour de fausses déclarations aux fins d'obtention du RSA et les autres pour des vols et dégradations portés au domaine public départemental, à savoir : Vol de 300 litres de carburant dans les réservoirs de trois camions stationnés au dépôt, dans l'enceinte du Centre Routier Départemental de Salers, et vol de deux bavettes arrières, deux feux arrière, des deux feux de position arrière et de plaque d'immatriculation d'un poids lourd stationné à l'extérieur du Centre Routier Départemental de Champs-sur-Tarentaine.

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS -**

- Avis favorable à la modification du tableau des emplois permanents suite à des modifications et des transformations de postes sur le tableau des emplois permanents, suite aux besoins des Services.
- Avis favorable à la modification du niveau de rémunération d'un attaché contractuel à l'IB 558 IM 473 (poste n°27) et d'un attaché contractuel (poste 315) de l'IB 635 IM 532 à l'IB 679 IM 565.
- Validation du libellé des grades concernés par les différentes évolutions réglementaires suite au Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations.
- Création d'un poste d'administrateur (n°1109) à double affectation dans le cadre du recrutement par voie de mutation du nouveau Directeur Général des Services.
- Avis favorable à la revalorisation du montant de vacation des médecins de l'IB 857 IM 700 à l'IB 862 IM 705.
- Confirmation des ratios « promus/promouvables » à hauteur de 100 % maximum pour les agents remplissant les conditions d'avancement de grade pour chaque grade accessible par cette voie.

**INFORMATION COMPTE RENDU DES CONTRATS CONCLUS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN VERTU DE DÉLÉGATIONS -**

- L'Assemblée départementale prend acte de la signature des contrats suivants :

Pour les concours d'emprunts 2018-2019 : Afin de garantir le financement des investissements départementaux budgétisés, ont été mis en place deux prêts représentant un montant de 10 millions d'euros au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018, et après mise en concurrence, l'examen comparatif des offres reçues, a conduit à retenir les contrats dont les caractéristiques techniques étaient les mieux adaptées avec les deux établissements financiers suivants : LA BANQUE POSTALE - 115 rue de Sèvres - 75275 PARIS CEDEX 06 pour un montant de 4 millions d'euros et LA BANQUE POSTALE 115 rue de Sèvres - 75275 PARIS CEDEX 06 pour un montant de 6 millions d'euros.

**CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL POUR LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS -**

- Avis favorable à la création d'un budget annexe au budget principal du Département concernant la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

**CONVENTION DE SERVICE COMPTABLE ET FINANCIER 2019-2021 -**

- Adoption du contenu de la convention entre le Conseil départemental et la Direction Générale des Finances Publiques. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention de service comptable et financier pour la période 2019-2021.

**FIXATION POUR 2019 DES DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE SUR LES MUTATIONS À TITRE ONÉREUX D'IMMEUBLES ET DROITS IMMOBILIERS -**

- Reconduction à 4,5 % du taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers et reconduction de l'exonération des cessions réalisées par les organismes d'HLM et les SEM (Article 1594 G du Code Général des Impôts).

**FIXATION DU TAUX DE FONCIER BÂTI POUR 2019 -**

- Reconduction en 2019 du taux de foncier bâti de 2018 qui s'élève à 23.56 %.

**INFORMATION SUR L'UTILISATION DES DÉPENSES IMPRÉVUES SUR LE BUDGET DÉPARTEMENTAL 2018 -**

- L'Assemblée départementale prend acte de l'emploi des crédits inscrits en dépenses imprévues au budget départemental 2018 pour un montant de 87 000 €.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2019 -**

- Adoption de la Décision Modificative N°1 pour 2019 qui s'élève à 4 921 030 € pour le budget principal du Département et 420 000 € pour le budget annexe pour la Conférence des financeurs.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

*Date de publication le : 2 avril 2019*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.*